

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 41/001/2009 – ÉFAI

23 janvier 2009

AU 18/09 Torture et autres mauvais traitements / Inquiétudes pour la santé

VIÊT-NAM Vu Hung (h), enseignant

Vu Hung, un enseignant maintenu en détention provisoire depuis le 18 septembre 2008, n'a pas été revu depuis qu'il a été déplacé de sa cellule de la prison B14, à Hanoï, il y a deux mois. Son état de santé s'est détérioré car il aurait été battu au cours de plusieurs interrogatoires et il a, par ailleurs, entamé une grève de la faim pour protester contre ses conditions de détention. Pendant cette période, il a été conduit à l'hôpital 198 du ministère de la Sécurité publique à plusieurs reprises.

Vu Hung était incarcéré dans une cellule avec 50 autres prisonniers, condamnés de droit commun, dont un certain nombre a récemment été libéré dans le cadre d'une grâce accordée à l'occasion du nouvel an lunaire vietnamien. Parmi les personnes libérées, plusieurs ont indiqué que l'état de santé de Vu Hung s'était gravement détérioré et que l'on ignorait où il avait été transféré. Environ un mois après son placement en détention, la police a rendu visite à sa famille et a demandé à celle-ci de signer une déclaration sous serment affirmant que l'enseignant souffrait de troubles mentaux, ce qui a suscité l'inquiétude quant à ses conditions de détention et son état de santé.

Au moins neuf personnes, dont Vu Hung, ont été arrêtées en septembre 2008, à la suite du procès du blogueur et militant Dieu Cay et dans le cadre de manifestations pacifiques planifiées ayant rapport à un litige territorial avec la Chine. Amnesty International pense qu'elles ont été arrêtées uniquement en raison de leurs activités militantes, pourtant menées sans violence. Vu Hung figurait également parmi les 14 personnes arrêtées en avril 2008 au cours de manifestations pacifiques contre la politique chinoise lors du passage de la flamme olympique à Ho Chi Minh-Ville. Il avait alors été battu par des policiers avant d'être libéré.

Professeur de physique dans l'enseignement secondaire, marié et père de deux enfants en bas âge, Vu Hung aurait été démis de ses fonctions en juillet 2008 en raison de son engagement aux côtés d'autres militants en faveur de la démocratie. Il manifestait contre la politique du gouvernement depuis 2006. Il a aussi été fréquemment interrogé par la police.

Selon des défenseurs des droits humains au Viêt-Nam, les neuf personnes arrêtées en septembre, y compris Vu Hung, ont été inculpées de « *propagande contre la République socialiste du Viêt-Nam* » aux termes de l'article 88 du Code pénal.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis de nombreuses années, la liberté d'expression et d'association est sujette à un contrôle strict de la part des autorités vietnamiennes. Les dissidents qui critiquent la politique gouvernementale et dénoncent les violations des droits humains sont exposés à toute une série de sanctions destinées à les réduire au silence. Parmi ces sanctions figurent la surveillance par la police locale, la restriction de la liberté de mouvement, l'intrusion dans des installations domestiques telles que les lignes téléphoniques et l'accès à Internet, les interrogatoires et la détention arbitraires par la police, l'arrestation et l'emprisonnement. Dans certains cas, les autorités ont également recours à la détention arbitraire dans des institutions psychiatriques à l'encontre de personnes ouvertement critiques ou de militants.

Au moins 30 dissidents ont été condamnés à de longues peines d'emprisonnement depuis le début de la dernière vague d'arrestations, en 2006, après une courte période de tolérance du militantisme antigouvernemental qui se

développait de plus en plus sur Internet. On ignore combien d'autres personnes sont actuellement en détention provisoire.

Les dispositions de la section du Code pénal portant sur la sécurité nationale sont utilisées arbitrairement afin de museler et d'incriminer la contestation pacifique, en violation des traités internationaux relatifs aux droits humains que le Viêt-Nam a ratifiés. Les restrictions et la réglementation visant l'utilisation d'Internet érigent en infraction la liberté d'expression sur des sujets jugés sensibles, notamment les droits humains et la mobilisation en faveur de la démocratie. Les règlements récents relatifs aux blogs, édictés en décembre 2008, limitent les thèmes abordés aux questions personnelles et interdisent la diffusion de tout contenu hostile au gouvernement et « nuisant à la sécurité nationale ».

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en vietnamien, en français ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par l'arrestation de Vu Hung et de huit autres personnes en septembre 2008 en raison de leur militantisme, pourtant pacifique ;
- priez instamment les autorités de révéler immédiatement l'endroit où se trouve Vu Hung, ainsi que son état de santé actuel ;
- demandez qu'une enquête soit ouverte sur les actes de torture et les mauvais traitements qu'aurait subis cet homme en détention, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que tous les responsables présumés soient traduits en justice ;
- exhortez les autorités à faire en sorte que Vu Hung bénéficie de soins médicaux appropriés et soit hospitalisé si nécessaire, qu'il puisse être en contact avec sa famille et consulter un avocat ;
- réclamez sa libération immédiate et sans condition.

APPELS À :

Ministre de la Sécurité publique :

Le Hong Anh
Minister of Public Security
Ministry of Public Security
44 Yet Kieu Street
Ha Noi
Viêt-Nam

Fax : + 8443 942 0223

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de la Justice :

Ha Hung Cuong
Minister of Justice
Ministry of Justice
58-60 Tran Phu Street
Ha Noi
Viêt-Nam

Fax : + 8443 843 1431

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre des Affaires étrangères :

Pham Gia Khiem
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
1 Ton That Dam Street
Ba Dinh District, Ha Noi
Viêt-Nam

Fax : + 8443 823 1872

Courriers électroniques : bc.mfa@mofa.gov.vn

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques du Viêt-Nam dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 6 MARS 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.